COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 OCTOBRE 2018 à 18h30

18h30 : Présentation du projet d'implantation d'un parc photovoltaïque par la Société REDEN SOLAR

1- *Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 septembre 2018*

Le Conseil Municipal approuve le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2018.

2- *Ouverture anticipée des crédits 2019*

Le Conseil Municipal vote l'ouverture anticipée des crédits 2019 tels que suit :

N°	Nom de l'opération d'investissement	ARTICLE	MONTANT
N° à déterminer	Programme Divers	21318	100 000.00
12	Travaux de la Collégiale Saint Vincent	21318	150 000.00
19	Travaux de bâtiments divers	21318	80 000.00
20	Acquisition de matériel divers	2188	10 000.00
		2158	10 000.00
54	Travaux de voirie	2151	70 000.00
		2158	10 000.00
TOTAL			**430 000,00**

3- *Décisions Modificatives n° 10,11, 12, 13*

Le Conseil Municipal autorise les opérations budgétaires ci-après :

- Création d'un programme et ouverture de crédits « Travaux d'aménagement de la traversée du village RD 119 » afin de payer les honoraires. Le montant alloué à cette opération est de 15 000.00€.

- Virement de crédits à l'opération 20 Acquisition matériel divers afin de fournir du matériel supplémentaire à la Cantine Scolaire, à hauteur de 2627.04€ TTC. Le virement voté est de 6 500.00€.

-

- Opération d'ordre patrimoniale : opération d'ordre dépourvue d'impact sur la trésorerie de la commune mais qui est nécessaire pour intégrer les honoraires de maitrise d'œuvre inhérentes aux travaux de 1999 sur la piscine (3217.44€ TTC) et sur les travaux du Jardin Paul Vidal (621.92€ TTC). Le virement à effectuer est de 3 839.36€ sur le chapitre globalisé 041.

- Emission de titre en non-valeur , suite à des impayés d'usagers de la cantine scolaire pour les sommes suivantes : 30.00€, 8.00€, 6.00€, 10.13€, 60.00€, 10.00€, 24.20€, 12.10 €, 46.00 €, 47.43 €, 66.00 €, 33.00 €, 35.20 €, 33.00€, 24.57 €, 2.37 €, 41.80 €, 13.20€, 825.00€.

4- *Autorisation de demande de subventions*

❖ Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention dans le cadre des travaux de restauration de la 1ère travée ouest de la nef de la Collégiale Saint Vincent – tranche n°2, auprès des Services de l'Etat (50% du montant HT), Région OCCITANIE (10% du montant HT), et Département de l'Aude (20% du montant HT).

❖ Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention dans le cadre des travaux de restauration de la 1ère travée ouest de la nef de la Collégiale Saint Vincent – tranche n°2, auprès des Services de l'Etat (50% du montant HT), Région OCCITANIE (10% du montant HT), et Département de l'Aude (20% du montant HT).

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention dans le cadre des travaux de restauration de l'orgue de la Collégiale Saint Vincent auprès des Services de l'Etat (50% du montant HT), Région OCCITANIE (10% du montant HT), et Département de l'Aude (20% du montant HT).

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du village (RD119) auprès des Services de l'Etat-DETR (20% du montant HT), et Département de l'Aude (20% du montant HT).

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention dans le cadre du projet de Valorisation de Centre-Bourg auprès des Services de l'Etat-DETR (20% du montant HT), et Département de l'Aude (20% du montant HT).

- Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour déposer un dossier de demande de subvention maximale pour un plafond de travaux de 25 000.00€HT avec une participation du SYADEN de 60% sur le montant HT.

5- *Aides financières*

Le Conseil Municipal vote les aides financières suivantes :

- 5000.00€ au profit des victimes sinistrées de la catastrophe naturelle du 15 octobre 2018.
- 1 000.00€ aux sinistrés de la catastrophe naturelle qui a frappée l'Indonésie en septembre 2018.

6- *Protection des données mutualisées*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire d'une part à déléguer la protection des données mutualisées avec le Centre de Gestion de l'Aude qui s'engage dès janvier 2019 à mettre en place ce service gratuitement à la disposition des Communes qui souhaitent y adhérer ; et d'autre part à signer la convention et les actes y afférents.

7- *Subventions de fonctionnement aux Associations*

Le Conseil Municipal vote les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'année 2018 :
Carabène Dominicaine : 770.00€
Majorettes de Montréal : 1 500.00€

8- *Autorisation d'utilisation du domaine public*

Le Conseil Municipal d'une part donne un accord de principe inhérent à l'usage du concept du hair truck (camion de coiffure ambulant) sur le territoire communal 2 jours par semaine : les jours où le salon déjà implanté sur le territoire communal sera fermé ; et d'autre part décide de surseoir à statuer sur le montant de la redevance du domaine public, dans l'attente d'éléments inhérents à la consommation électrique de cette « auto-entrepreneuse ».

9- *Sécurisation de la rue Alexandre Ansaldi*

Le Conseil Municipal vote la sécurisation de la rue Alexandre Ansaldi par l'installation d'un ralentisseur type dos d'âne, ainsi que la signalétique afférente.

10- *Convention d'utilisation du Domaine Public*

Le Conseil Municipal autorise la Société VALOREM à utiliser la parcelle de l'ancien chemin de Fanjeaux à Alzonne et la Voie Communale 45 (VC45), afin de passer en ligne droite, virage ou plateforme, tous véhicules légers ou lourds, ainsi que tous engins de chantier nécessaires à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc photovoltaïque.
Cette autorisation de passage est nécessaire afin de pouvoir effectuer et assurer :

- La construction du projet,
- Les travaux de maintenance et d'entretien des machines pendant toute la durée du bail,
- Le démantèlement de ces dernières en fin d'exploitation du parc photovoltaïque.

Le Conseil Municipal permet à Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que les actes y afférents.

11- Indemnités du personnel

Le Conseil Municipal vote une indemnité de départ à la retraite pour un agent communal placé à la retraite pour invalidité.
La somme votée est de 1 100.00€.

12- Attribution de nom de rue au lotissement de l'Horte

Le Conseil Municipal autorise l'attribution des noms de rues suivantes au Lotissement de l'Horte :

- Rue des noisetiers
- Impasse des coquelicots

Fait le 29 octobre 2018 à Montréal
Le Maire
Christian REBELLE